

**L'AVEUGLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE
ONU, OEA & CIE._
EXPOSENT HAÏTI À UN BAIN DE SANG.**

Grégoire Eugène

*Avocat du Barreau de Port-au-Prince
Ancien Professeur de Droit civil,
De Droit constitutionnel à L'Université d'État d'Haïti
Président fondateur du Parti social-chrétien
D'Haïti (PSCH)*

CONSIDÉRATIONS LIMINAIRES

Vendredi 1er octobre 1993, et M. Jean Bertrand Aristide est supposé rentré en Haïti le 30 octobre prochain. Donc dans moins d'un mois.

Ainsi, en ont décidé, et cela, sans appel : l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de Sécurité, l'Organisation des États Américains, la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme. Telle est la volonté souveraine : du gouvernement américain, du gouvernement français, du gouvernement canadien. Autant dire, des Champions de la Démocratie représentative à travers le Monde (?) des Défenseurs, à l'échelle internationale, des droits de la personne humaine dont, prioritairement, le droit à la vie.

Donc, Aristide doit rentrer en Haïti envers et contre tout, même si ce retour doit plonger le pays dans la confusion totale, l'anarchie, le chaos, UN BAIN DE SANG.

Il convient de souligner au départ que le titre de cette analyse mérite d'être précis. Si nous avons écrit <<AVEUGLEMENT>>, c'est par déformation de professionnel du droit qui nous porte à accorder à chacun le bénéfice de la bonne foi <<la bonne foi se présume>> jusqu'à la preuve de sa mauvaise foi.

Un autre que nous, aurait pensé, et peut-être avec raison, à des termes plus accusateurs, comme, par exemple : <<CRUAUTÉ>>, <<MAUVAISE FOI>>, <<MALICE>>, <<CYNISME>>, <<RACISME>>, et que sais-je encore. En effet, la façon dont la communauté internationale a réagi après les événements survenus en Haïti à partir du 30 septembre 1991, les sanctions prises contre Haïti, contre le peuple haïtien, l'obstination à vouloir, malgré les faits, imposer le retour d'Aristide au pays ; le paradoxe des prises de

position de certains gouvernements, dont celui des États-Unis d'Amérique, par exemple, qui logiquement, politiquement, idéologiquement, aurait dû, tout en déplorant les cadavres entraînés par le coup du 30 septembre, aurait dû, dis-je, applaudir de ce que Haïti ait été ainsi libéré du cauchemar Aristide, d'une expérience unique de terrorisme d'État, d'une expérience d'extrême gauche au cœur des Caraïbes, en un pays éloigné d'une portée de pistolets des côtes de Cuba de Fidel Castro.

Oui, le paradoxe d'une telle prise de position amène à s'interroger sur les spéculations que cachent les apparences.

Une autre précision : nous avons parlé de <<Communauté Internationale>>. C'est peut-être exagéré. Certes, les sanctions contre Haïti sont prises par l'OEA, l'ONU ; qui supposerait que tous les États représentés au sein de ces deux organisations régionales et universelles seraient en faveur du retour d'Aristide au Pouvoir en Haïti, et continueraient, en dépit des données, de l'évidence des faits, a condamné le coup de force du 30 septembre 1991 qui a chassé Jean Bertrand Aristide du Pouvoir en Haïti. Nous ne le pensons pas. Car si ces Organisations *OEA*, *ONU* sont supposés formées démocratiquement par l'ensemble des États membres, en réalité il n'en est rien.

Les décisions, aussi bien à l'OEA qu'à l'ONU et au Conseil de Sécurité, sont le plus souvent imposées à ces organisations par les grandes et Super-Grandes Nations. Et puis, en dépit de leurs dénominations, ce ne sont pas les États qui siègent au sein de ces Organisations, mais plutôt les gouvernements. Et la nuance est d'importance.

Si, par exemple, au moment des événements du 30 septembre 1991, il y avait, comme Président au Vénézuéla une personne autre que Carlos Andres Pérez; si, aux États-Unis d'Amérique, on avait tel autre Président ; si les Ambassadeurs de France, des États-Unis, du Canada, alors en postent à Port-au-Prince, étaient des personnes neutres, de vrais démocrates, dotés de solides références académiques et professionnelles, ils auraient transmis à leur gouvernement respectif la stricte objectivité des faits ; et la Communauté Internationale aurait réagi différemment. Le cas Aristide aurait été longtemps classé.

Il est vrai aussi qu'il faut se féliciter de ce que, en République Dominicaine, on ait eu un Joachim Balaguer, et non un président gauchiste, camouflé derrière l'euphémisme de l'<<international socialisme>>. La situation de misère, de privations, vécue en Haïti durant les vingt et un mois qui ont précédé la signature du <<contrat d'adhésion>> de Governor's Island aurait été, de loin, plus douloureuse.

Donc, en parlant de <<Communauté Internationale>>, nous entendons les gouvernements qui font la loi à l'OEA, à l'ONU, des gouvernements dont les points de vue s'imposent sans analyse, sans discussion. Car nous avons la conviction que l'État d'Israël, par exemple, qui entretient avec Haïti des relations diplomatiques et commerciales ; qui a des intérêts économiques dans cet État des Caraïbes, ne saurait voir de bon oeil le retour en Haïti d'un Président supporté par le terrorisme international, dont des membres très influents sont des agents de Kadhafi pour les Caraïbes et sont des sympathisants de la ligue dure de l'Organisation pour la Libération de la Palestine... Ce

n'est pas du chantage : nous établirons, preuve à l'appui, l'appartenance de M. Jean Bertrand Aristide, du Mouvement Lavalasse, à l'extrême gauche et au terrorisme international.

L'expression <<Communauté Internationale>> doit donc être prise dans le contexte de notre analyse sous une acceptation restrictive. Il y a cependant lieu de déplorer que depuis les événements survenus en Haïti le 30 septembre 1991 et qui ont acculé à l'exil le Président Jean-Bertrand Aristide, et l'ONU, et l'OEA n'aient accepté qu'un son de cloche, celui du camp Aristide; n'aient jamais décidé d'une enquête objective, conduite par des personnalités crédibles, sur les antécédents qui ont débouché sur le coup de force du 30 septembre 1991.

Bien que nous ayons la conviction que les Archives secrètes de l'OEA et de l'ONU, les Chancelleries Américaines, Françaises, Canadiennes ; que les Services secrets Américains, Israéliens, Français possèdent toutes les filières de Jean Bertrand Aristide avec le Terrorisme international, nous voulons plutôt croire à un noyautage à certain niveau et que les personnalités internationales qui ont pouvoir de décision pour un cas comme celui d'Haïti ont été trompées, peut-être de bonne foi, par leurs représentants, émissaires et agents envoyés en Haïti, qui, eux, peuvent bien avoir eu intérêt à déformer les faits par calculs, spéculations idéologiques, ou *pourquoi pas* par des avantages matériels, à caractère égoïste et immoral.

Car, après tout, les anarchistes et terroristes internationaux qui, ont cause liée avec Jean Bertrand Aristide disposent de moyens énormes, je dirais même irrésistibles, de corruption. La Lybie n'a que faire des milliards provenant de sa production pétrolière.

Tout compte fait, un Secrétaire général de l'ONU, de l'OEA; un Président des États-Unis d'Amérique, de la France, un Premier Ministre Canadien, sont, après tout, des personnalités d'envergure qui tiennent à leur prestige, dont l'intégrité morale ne saurait être mise en cause, et qui tiennent trop à leur image de marque qu'ils n'iront pas ternir dans une affaire Aristide, sitôt qu'ils posséderont toutes les données sur l'homme et son appartenance idéologique.

Et c'est à ces personnages que nous adressons cette analyse, en espérant que la démarche ne soit pas tardive. Nous n'avancerons rien à la légère qui ne puisse être prouvé ou étayé sur de fortes présomptions. Peut-être qu'alors le cauchemar qui hante tant de familles haïtiennes dans la perspective du retour, le 30 Octobre prochain, de M.Jean Bertrand Aristide sera dissipé.

Si, par contre, la catastrophe que nous appréhendons arrive, si notre analyse et toutes les références que nous invoquerons ne réussissent pas à empêcher ce bain de sang, dont le processus, à cette date du 1er Octobre 1993, semble être irréversible ; oui, si ce bain de sang que le retour imposé par la Communauté Internationale de M.Jean Bertrand Aristide provoquera logiquement, rationnellement, immanquablement arrive ; si notre mise en garde se révélait vaine, alors nous prions le lecteur de corriger le titre de la brochure et le lire comme suit:

<<L'Aveuglement de la Communauté Internationale _ONU, OEA et Cie._ a valu en Haïti le Chaos, l'Anarchie, un BAIN DE SANG>>

=====

RAISON DE MON INTERVENTION

Cette analyse que je veux sereine, objective, sans haine aucune, ni prévention, je l'entreprends en ma qualité de citoyen Haïtien, de chrétien, de militant éprouvé de la lutte démocratique, de partisan inconditionnel de la non-violence, d'ancien Professeur de Droit constitutionnel et des Institutions Politiques à l'Université.

Comme citoyen, je souffre de l'État dans lequel les spéculations des anarchistes, des terroristes, des radicaux de gauche ont conduit mon pays depuis qu'ils ont pu rentrer après le 7 février 1986. Si hier on était fier de se dire haïtien, aujourd'hui, pour peu que l'on représente quelque chose, qu'on ait conscience de sa valeur, une valeur assise sur de solides références académiques et professionnelles, aujourd'hui, disons-nous, on a presque le réflexe de cacher son identité nationale, et pour cause !

Comme, citoyen haïtien, ne pas rougir devant l'état de Port-au-Prince, la Capitale de la République devenue la ville la plus sordide du monde, par un processus planifié de dégradations, initié après le 7 février 1986 ? Conformément à une stratégie conçue par les terroristes et anarchistes internationaux : il faut en arriver, dans les fortes agglomérations, à la confusion générale à partir de la mobilisation de la force brutale des masses.

Et c'est ce qu'a voulu provoquer M. Jean Bertrand Aristide dans son mémorable et tristement célèbre discours du 27 septembre 1991. À ce compte, la confusion, le soulèvement populaire, escompté par les extrémistes de gauche et qui est supposé résulter d'un état de misères, de privations extrêmes _<<la faim est mauvaise conseillère>>_ l'OEA et l'ONU, en décrétant l'embargo contre Haïti _*entendez, contre les masses haïtiennes, principales victimes de cet embargo_ cet embargo réclamé par M. Aristide*_ dans la logique d'une spéculation idéologique extrémiste ; en décrétant cet embargo, disons-nous, l'OEA et l'ONU ont mis leur autorité, leur force, leur prestige au service de la stratégie des extrémistes radicaux de gauche.

Le retour au pays de M. Jean Bertrand Aristide, non pas comme simple citoyen, ni comme prévenu et en état ({d'arrestation}), mais comme Président de la République, la catastrophe du bain de sang que ce retour provoquera immanquablement me concerne en tant que chrétien.

L'on sait qu'Aristide est un ancien religieux de l'ordre des Salésiens, mais devenu renégat. Les horreurs qu'il a commis aux dépens de l'Église catholique, aux dépens du plus prestigieux monument haïtien de la catholicité, l'ancienne Cathédrale de Port-au-Prince, aux dépens de Monseigneur Louis Kebreaux, de la Nonciature Apostolique, du Siège de la Conférence Épiscopale, les séances de magies noires auxquelles il s'était livré au Palais National, les sacrifices de vies humaines au Palais, les profanations des Saintes Espèces, tout cela permet de conclure que l'ancien Curé de St. Jean Bosco en est arrivé à ce stade de l'impénitence finale dont il est question dans la théologie catholique.

Or, né de famille catholique, ancien Séminariste _ *je me destinais à la prêtrise* ; fondateur du Parti Social Chrétien d'Haïti, je suis en conflit ouvert avec les tenants haïtiens de la Théologie de Libération, dite <<Ti-Légliz>>, en conflit avec ces <<Christo-Marxistes>> Haïtiens, dont le plus violent, le plus agressif, est justement M. Jean Bertrand Aristide.

Partisans de la lutte des classes, prônant la violence inconditionnelle, la lutte armée, ces <<Christo-marxistes>> Haïtiens de la Théologie de Libération considèrent comme l'Ennemi Public No_1, le Président Fondateur du Parti Social Chrétien d'Haïti. Notre position est connue. Dans le Premier Manifeste du Parti on lit ceci : << Le Christianisme du PSCH n'est pas davantage catholicisme que protestantisme. Nous retenons seulement de l'Évangile des *Chrétiens, la Loi d'Amour prêchée par le supplicié du Calvaire>>. Pour nous donc, du PSCH, la Première loi du Christianisme est celle de l'amour, en référence à l'édifiante Parabole du bon Samaritain.

Normal alors que le libérationniste William Smarth, bras droit, à New York, du Père Antoine Adrien, m'ait, à mon arrivée en exil à New York en décembre 1980, adressé, en guise de souhait de bienvenue, ce reproche hargneux : « décidément, vous nous embarrassez avec votre question de non-violence qui ne correspond pas, face aux injustices sociales, à l'orthodoxie chrétienne. »

Cela explique aussi qu'après le 7 février 86 j'aie été la cible des attaques des Militants de Ti Légliz ; qu'au cours de mes déplacements de campagne électorale, ils aient dressé mille obstacles sur ma route ; qu'ils aient orchestré toute une campagne de dénigrement pour discréditer le candidat du Parti Social Chrétien d'Haïti.

Attaqué par Radio Soleil qu'ils contrôlaient alors et pas la voix de l'Avé Maria qu'ils semblent contrôler encore aujourd'hui, j'ai dû leur répondre par un fascicule titré : <<Les Christo-Marxistes de la Théologie de la Libération>>. Ce fascicule a été distribué en Décembre 1987. Et j'y ai, dénoncé deux des plus agressifs libérationnistes : l'ex-spiritain Jean Claude Bajoux, du KONAKOM et du CENTRE OECUMÉNIQUE DES DROITS HUMAINS et Jean Bertrand Aristide qui n'occupaient pas encore l'avant-scène de la politique haïtienne. L'on comprend alors que le Centre Oecuménique des Droits Humains dirigé par Jean Claude Bajoux ne retienne de violation de droits de la personne humaine que lorsque la victime est un militant d'extrême gauche et un terroriste inconditionnel.

Mon option en faveur de la non-violence est connue. Centriste, conciliant, je suis identifié par ma modération. Bien avant que le Pape Jean Paul II ait, déclaré, dans son homélie du 9 Mars 83 à Port-au-Prince _j'étais alors en exil à New York - qu'« il faut que les choses changent dans ce pays », le Président-Fondateur du Parti Social Chrétien d'Haïti dénonçait avec conviction les injustices et iniquités sociales d'Haïti et avait conclu à travers la revue Fraternité, organe du Parti, à la nécessité d'un changement, comme condition d'une paix durable. Mais nous nous accrochions à notre option pour la non-violence, refusant de confondre, comme le font les extrémistes de gauche, **changement et chambardement**.

Il est à déplorer qu'une si belle révolution conçue et menée à partir d'une stratégie non violente ait été, après le 7 février 86, récupérée et monopolisée par les terroristes et extrémistes de gauche, dont un des plus agressifs a pour nom Jean-Bertrand Aristide.

La bataille pour le renversement de Duvalier a été une bataille d'idée et qui nous a valu la sympathie agissante de beaucoup de proches collaborateurs civils et militaires de Duvalier. Sympathie sans laquelle le 7 février 86 n'aurait pas eu lieu. On n'a pas, enregistré, dix cadavres, à travers tout le pays, pour en arriver au départ de M. Jean Claude Duvalier.

Les terroristes et anarchistes, rentrés au pays après le 7 février 86 ont monopolisé le mouvement, semant le deuil et la désolation dans les familles, et, par une surenchère à la violence en sont arrivés au <<Mouvement Lavalasse>>, dont la dénomination équivaut à tout un programme d'horreurs, jusqu'à conduire le pays à Jean Bertrand Aristide et la légitimation de l'atrocité qui s'appelle <<Père Lebrun>>.

Si je prends aussi l'initiative de dénoncer, en urgence, la tuerie généralisée, que le retour au pays de M. Jean Bertrand Aristide ne manquera pas de provoquer c'est fatal, c'est parce que je me sens indirectement coresponsable de la déchéance qu'a connue le pays haïtien depuis le 7 février 86 et toutes les souffrances qui l'ont accompagnées.

En publiant en Mai 1979, le <<Plaidoyer en faveur des Partis politiques>> et qui constituait la mise en question, plutôt à droite, de la Présidence à vie ; en lançant, le 27 Juin 79 le Parti Social Chrétien d'Haïti, j'avais initié, au péril de ma vie une bataille démocratique qui devait déboucher sur la fin de la Présidence-à-Vie.

J'ai connu deux arrestations les humiliations des cachots des Casernes Dessalines. Trois ans deux mois et vingt jours d'exil impie. Je n'ai conservé de ces souffrances, de toutes ces humiliations, aucune aigreur, aucun sentiment de haine, de rancœur. Dans mon projet de société, publié en août 1985, c'est-à-dire avant le renversement de M. Jean Claude Duvalier on lit ceci : <<si nous voulons que notre pays se détache, rapidement, de ce bas d'échelle du Sous-développement, nous ne pouvons miser que sur l'amour. Rien de grand, de noble ne s'édifie dans la haine, la rancœur, les règlements de compte.>>

Si au lendemain du 7 février 86 le pays haïtien avait emprunté la voie de l'amour, de la réconciliation nationale, on serait bien loin aujourd'hui à constater l'état du pays, s'il ne

faut pas regretter que le 7 février 86 ait lieu. La misère des masses haïtienne a augmenté, depuis. Le pays est parvenu au fond du gouffre.

En initiant la bataille contre la Présidence-à-Vie, j'étais loin de supposer que les sacrifices que cette bataille démocratique m'a imposés devaient déboucher sur la tyrannie aristidienne. Je n'ai pas combattu au nom des principes démocratiques, une monocratie classique, du type fasciste, pour voir mon pays sombrer dans la terreur de l'extrême gauche, et la légitimation de ce crime impensable qu'est le <<Père Lebrun>>.

Les excès de l'extrême gauche ont fini par provoquer dans l'âme nationale et chez les patriotes lucides, une certaine nostalgie de l'époque Duvaliériste.

LE COUP DE FORCE DU 30 SEPTEMBRE 1991

Le 27 Septembre 1991, le Président haïtien Jean-Bertrand Aristide rentre à P-au-P, en provenance de New York, où, en sa qualité de Chef d'État d'Haïti, il venait de prendre la parole à la tribune des Nations-Unies. Soit dit en passant, la prestation du Président Aristide, à un tel niveau, a été minable, à la dimension de l'homme. Et a constitué, tout simplement, une honte nationale : on était descendu très bas.

Débarqué à l'aéroport international de, Mais Gâté, le Président Aristide, défiant le Protocole, ne s'est pas rendu au Palais National où l'attendait le Corps diplomatique convoqué par la Chancellerie Haïtienne pour présenter la bienvenue au Président. Il s'est fait conduire à Cité Soleil, une agglomération très dense, une véritable fourmilière humaine, croupissant dans la fange, et en proie à toutes les souffrances et privations, donc une masse facile pour les stratèges du terrorisme international, disponible pour toute action terroriste d'envergure.

C'est à cette foule d'anthropoïdes, estimée à deux cent mille âmes, que le Christo-Marxiste, le terroriste Jean Bertrand Aristide a délivré son historique message du 27 septembre 1991, qui a fait trembler le pays, qui a plongé dans un cauchemar insupportable la plupart des familles haïtiennes à la Capitale et dans les villes de Province.

À cette foule d'affamées, de vrais <<damnés de la terre>> le terroriste Président a lancé la consigne macabre : <<si vous avez faim, si votre colère monte, tournez les regards vers ceux-là qui sont dans l'opulence, vers ceux-là qui vous ont tout pris>>. Et il a insisté sur la consigne, pour être sûr que son auditoire a capté le message et est suffisamment motivé pour passer à l'action.

Lorsqu'un Chef d'État lance de tels propos à une foule de miséreux, privés de tout, une foule tiraillée par les angoisses de la faim, alors là, tout, mais tout pouvait arriver. Il faut croire qu'une Providence bienveillante avait ce soir-là, sauvé les quartiers résidentiels de la Capitale et des grandes villes de Province où l'on suivait le message à la radio ou à la télé.

Le sadisme du Président Aristide ne s'est pas limité à suggérer à ses hommes de se ruer sur les familles plus ou moins fortunées et de réaliser un carnage général horrible et impitoyable. Il a indiqué le genre de supplice à infliger indistinctement à quiconque ne se serait pas rallié au mouvement lavalasse.

À ceux-là le châtement mérité est le <<Père Lebrun>>. Par cette dénomination, il faut entendre, une sorte de supplice expiatoire inventé et appliqué à partir du 7 février 86. Seul un esprit malade, comme Jean-Bertrand Aristide, pouvait imaginer une telle horreur.

Lebrun est le nom d'un commerçant de la Capitale relativement âgé. C'est pourquoi les braves gens, ses clients, l'appellent <<Père Lebrun>>, par opposition à ses fils, forcément plus jeunes. À l'époque du renversement de M. Jean Claude Duvalier, la Maison Lebrun, alias <<Père Lebrun>> avait lancé un programme intensif de publicité appuyé de primes très alléchantes. Comme Père Lebrun distribuait surtout des pneus, son nom a fini par s'imposer comme synonyme de pneu.

Donc le supplice du <<Père Lebrun>> a consisté encore à imbiber un homme de gazoline, à lui passer un pneu autour du cou, le fixer à un pieu ou un arbre, et le transformer en torche vivante, jusqu'à ce que la mort libératrice vienne mettre un terme à son enfer.

C'est ce supplice que M. Aristide a demandé à son auditoire d'infliger discrétionnairement, indistinctement : <<Si vous rencontrez un Macoute, ne manquez pas de lui donner ce qu'il mérite>> en scandant le <<ce qu'il mérite>>, que la foule, chauffée à blanc, reprenait en chœur, suivant la cadence imprimée par le Président, un monstre vomi de l'enfer. Et il donne toute la litanie de ceux-là qui doivent recevoir << ce qu'ils méritent>> sans oublier ses partisans trop tièdes à son goût :<<Si vous rencontrez un faux lavalassien. N'oubliez pas de lui donner ce qu'il mérite>>.

Je laisse à penser à quelles atrocités devait déboucher une telle consigne du Président. Personnellement si je m'étais trouvé alors en Haïti j'aurais été brûlé vif. Durant les 7 mois d'Aristide, l'on n'a jamais cessé de me chercher pour m'infliger le supplice du Père Lebrun. Et, aujourd'hui, je sais bien, absolument certain, que mon nom se trouve en bonne place, sur la liste des personnes à immoler dans l'allégresse du retour au pays de M. Jean Bertrand Aristide.

Et M. Aristide, un ancien religieux, un ancien prêtre catholique, fait alors ce soir-là l'éloge du <<Père Lebrun>>, dénommé aussi <<Supplice du Collier>>. <<Quel instrument efficace ! c'est beau ! Ça sent bon>> a déclaré avec volupté le monstre-président.

Pensez donc ! Lorsque Aristide, parlant du <<Père Lebrun>> s'écrie :<<quel bel instrument ! C'est beau ! Ça sent bon !>>, il fait allusion au raffinement de cruauté qu'il représente, aux souffrances du supplicé, allusion à la vue des flammes entourant le

supplicié, allusion à l'odeur de la chair humaine grillée, mélangée à l'odeur de la gazoline et caoutchouc en flamme.

Voyons ! L'histoire de l'humanité a connu des monstres, a laissé le souvenir de certains sadiques, vomis de l'enfer qui se sont signalés par des atrocités cruelles aux dépens d'êtres humains. Je n'en connais aucun, avant Aristide, à avoir fait l'éloge de la torture infligée à des suppliciés. Aristide ne s'est pas contenté de concevoir le supplice du <<Père Lebrun>>, il en a fait l'apologie, publiquement, en sa qualité de <<Chef d'État>>.

Ce discours du 27 Septembre 1991 doit se trouver dans les rayons des bibliothèques des grandes institutions internationales. La bibliothèque du Congrès, de la Maison Blanche, celle de l'Élysée en France. Les différentes grandes Chancelleries doivent aussi en conserver copie traduite dans la langue nationale officielle. C'est un monument historique que tout chercheur devra consulter pour illustrer toute étude sur les monstruosité universelles. Les Agents diplomatiques en poste alors à Port-au-Prince doivent – ceux du moins que le terrorisme international n'aurait pas achetés — avoir alerté leur gouvernement respectif sur les conséquences logiques et imminentes d'un tel message.

Au nom du principe contemporain de la Solidarité des peuples, un tel message devait être suivi d'un vaste mouvement de mobilisation internationale, pour voler au secours du peuple haïtien, de tous ceux visés par la consigne de <<Père Lebrun>> systématique. On aurait dû voir se lancer une véritable croisade en faveur des victimes potentielles des hordes criminelles de Jean-Bertrand Aristide.

Mouvement qui pourrait arriver sur place que pour constater les dégâts, les amoncellements de cadavres de tous âges mutilés, calcinés. C'est un tel spectacle macabre qui devait, logiquement, résulter du carnage ordonné pour la nuit du 27 au 28 Septembre 1991.

Et les Forces Armées d'Haïti, devant l'imminence de ce génocide, des horreurs ordonnées par Jean Bertrand Aristide, les Forces Armées d'Haïti gardiennes de l'ordre, chargées statutairement, de la protection des vies et des biens, ont commis l'imprudence de n'intervenir que dans la soirée du 30 septembre, à un moment où le pire aurait bien pu arriver. En tout cas, elles sont intervenues tardivement, peut-être, mais pas trop tard.

Paradoxe de la réaction internationale. Lorsque donc, dans la nuit du 30 Septembre au 1er Octobre 1991, les Forces armées d'Haïti ont réalisé le coup de force et renversé du Pouvoir le Président Jean Bertrand Aristide, c'était la réponse logique, impérative, au discours du 27 Septembre 1991, et conformément d'ailleurs au devoir statutaire des Forces armées d'Haïti de protéger les vies et les biens des citoyens, de protéger les libertés citoyennes et les normes de la démocratie représentative.

Mal informée, la Communauté Internationale a condamné le coup de force qui a renversé M. Jean Bertrand Aristide du Pouvoir en Haïti. Très bien ! Peut-on s'imaginer ce

qu'il adviendrait, s'il n'y avait pas eu ce coup de force ? S' imagine-t-on le cauchemar qui aurait hanté et torturé toutes les familles de professionnels, d'artisans, d'industriels, de commerçants ? Oui ! Se l' imagine-t-on ?

L'on a reproché à la Police, aux hommes du Major Michel François d'avoir exagéré dans leurs répliques. Oui, il y a eu des cadavres ! Un peu trop, peut-être. Cependant se représente-t-on ce que les hordes de va-nu-pieds auraient commis d'horreurs, elles qui avaient pris la direction du Poste de la Cafeteria, du Quartier général de la Police, du Palais National, si ces hordes s'étaient rendues maîtres de ces Postes militaires ? Si le coup impératif du 30 septembre avait échoué, si les terroristes avaient eu le dessus, aujourd'hui encore, Haïti ne serait pas réveillée de son cauchemar.

Paradoxalement, la Communauté Internationale a ignoré toutes les horreurs commises ou commanditées par Jean Bertrand Aristide, toutes les violations de la Constitution durant ses sept mois de gouvernement, sa méconnaissance des principes élémentaires du fonctionnement de la démocratie représentative et a condamné son renversement du Pouvoir, prétendant imposer, par là, le respect de la volonté des votants. En fin de compte, ils ont décidé de la restauration d'Aristide comme Président de la République par souci du respect des normes constitutionnelles et de la <<restauration>> (???) de la démocratie en Haïti.

Cette Communauté internationale a alors frappé Haïti d'un Embargo commercial et économique et d'un isolement diplomatique. Amen !!! Nous aurons à répondre à chacun des points soutenus par l'OEA et l'ONU, par l'organe de leur représentant et envoyé spécial.

Il semble nécessaire, pour nous permettre de dégager le paradoxe de la position de la Communauté Internationale et plus exactement celle du Département d'État américain, il semble nécessaire de reprendre le processus de cette stratégie des extrémistes de gauche qui ont porté au Pouvoir le <<Petit Père>> Jean Bertrand Aristide.

DU 7 FÉVRIER 1986 AUX ÉLECTIONS DU 16 DÉCEMBRE 1990

C'est une étude qu'il faudra développer dans l'intérêt de la démocratie en Amérique Latine. Car il serait intéressant de pouvoir passer en revue toutes les manœuvres des extrémistes de gauche que le départ de M. Jean Claude Duvalier, le 7 Février 1986, a surpris à l'improviste.

Ils avaient escompté pouvoir provoquer en Haïti une révolution violente, chaotique : un bain de sang. Ce serait l'occasion de glisser sur les côtes haïtiennes des milliers de compatriotes surpris à Cuba par la Révolution castriste ou qui s'y sont infiltrés depuis, qui ont, à dessein, gardé leur identité nationale. Agueris, ayant guerroyé en Angola, au sein de l'expédition cubaine, ils devaient être déposés clandestinement sur les côtes haïtiennes à la faveur d'une confusion générale.

Donc, l'éclatement de cette guerre civile n'a pas eu lieu, et Jean Claude Duvalier est tombé du pouvoir sans effusion de sang.

Mais je parie que quelques-uns de ces <<Haïtiano-Cubains>> ont réussi à s'infiltrer sur le terrain, expatriés officiellement comme des <<boat people>>, qui fuyaient la misère en Haïti et dont l'embarcation avait fait naufrage à Cuba. Il y a une époque où c'est presque chaque jour qu'étaient accueillis à Port-au-Prince de soi-disant <<boat people>>, en provenance de Cuba. N'est-ce pas étrange qu'un Jean Tatoune, ce <<casse-tête>> des Gonaïves, ait pu se trouver parmi des <<boat people>> rapatriés de Cuba.

Donc, la révolution sanglante n'a pas eu lieu. La stratégie de la non-violence ayant réussi, les terroristes et extrémistes de gauche vont concevoir une autre stratégie. À ce niveau, nous regrettons de nous résigner à schématiser les points, nous réservant de préparer une étude approfondie sur cette stratégie de substitution mise en place après le 7 février 1986.

- A) Ceux qui attendaient le renversement de Duvalier pour imposer un régime d'extrême gauche en Haïti ont été déçus. D'abord, en dépit de sa misère, le peuple haïtien, indiscipliné, respirant la joie de vivre, ne ressent aucun attrait pour le communisme.

Ce qui va amener les organisations d'extrême gauche à se convertir au socialisme, et changer de dénomination : le Parti Unifié des Communistes haïtiens de René Théodore et de Max Bourjolly (PUCH), devient le <<Mouvement pour la Reconstruction Nationale>> (MRN). L'Inion Fos Popile d'Aktyon Demokratik Ayitien (IFOPADA), de Serge Gilles, d'extrêmes gauches, se convertit en un Parti dit de Centre Gauche, le PANPRA, Le KONAKOM de Jean-Claude Bajoux et de Victor Benoit s'affilie – stratégie de diversion — à l'International Socialisme. Mais ce sont des frères siamois.

- B) Le Conseil National de gouvernement, il est vrai, soit par calculs, spéculations, infiltrations ou non-préparation politique ou enfin par manque de conviction démocratique, n'a pas été à la hauteur de la situation, et sciemment ou inconsciemment, a fait le jeu des extrémistes de gauche.

D'abord, l'on a laissé rentrer au pays, et sans contrôle, des terroristes notoires qui avaient été entraînés en Lybie et qui étaient proches de l'Organisation de Libération de la Palestine, l'OLP.

Et puis ces extrémistes de gauche et terroristes ont dû applaudir en entendant le Président du CNG décréter la <<bamboche démocratique>>. Les dérapages sont partis de là. Car la pratique démocratique exige une stricte discipline républicaine et s'accommode mal du concept <<Bamboche>> qui est la licence, l'absence de tout contrôle.

Et ces messieurs se sont mis à créer des organisations fantômes dites <<Organisations de Quartiers>>, Organisations populaires. Un groupe restreint de jeunes terroristes monté le ZEL (Zafe Elev Lekol) et se déclare

le porte-parole des deux cent mille élèves des classes secondaires de la Capitale et de la zone métropolitaine. Ils passent des ordres de grève qu'ils font respecter en terrorisant les élèves dans les rues. Un autre groupe de jeunes, dont certains n'ont rien à voir avec l'Université, forme la FENEH (Fédération Nationale des Étudiants Haïtiens), et imposent leur loi aux Facultés dont ils paralysent le fonctionnement, pour un oui, pour un non.

- C) Ce sont des <<grèves manches longues>> entendez à durée indéterminée, qui continuent à ruiner une économie déjà anémiée. Et l'on terrorise les gens pour les obliger à respecter la consigne en brisant les vitres de leur voiture.

Et M. Jean Claude Bajoux, doté pourtant d'une solide préparation académique, justifie à la télévision de tels procédés qui sont contraires à toutes les normes démocratiques :<<il est normal que le peuple se fâche et brise les voitures de ceux qui prennent les rues quand il décrète la grève.>> la cible de leurs attaques ce sont ceux-là qui, comme Grégoire Eugène, osent dénoncer leurs manœuvres et condamner leurs excès.

Leur cible aussi ce sont les Forces Armées d'Haïti, les Chefs de Section, les agents de Police. Ils tiennent à discréditer les militaires et les policiers qui, après tout, constituent des forces de dissuasion face à l'action terroriste.

Si donc demain cette question de séparation de la police et de l'armée est consommée, si le recrutement des nouveaux membres de la police civile se réalise par un Ministre de la Justice d'Aristide, la vie en Haïti deviendra impossible pour toute personne non inféodée à l'extrême gauche. En toute logique, c'est le Père Samedi qui préparera la liste pour la Grande Anse, les Pères Yvon Joseph et Pascal seront responsables du Nord.

Et le pays sombrera dans la terreur des Ti Legliz. Le <<Père Lebrun>> que le Père Samedi avait voulu élever à la dignité épiscopale, serait alors déclaré <<Pape>>.

- D) Les extrémistes de gauche ont remporté une première victoire en imposant, à partir du balcon de l'Assemblée Constituante _c'est René Théodore lui-même qui s'en est flatté publiquement lors du congrès de Février 1989 suggère au gouvernement de Prosper Avril, oui de ce balcon, la gauche a imposé une constitution inapplicable. Mais ils y ont obtenu :

1_ :Le principe de la séparation de la police de l'armée, et le contrôle de celle-là par le Ministre de la Justice.

2_ :Le processus de formation de l'Assemblée interdépartementale à partir des Sections Communales, ci-devant, Sections Rurales, débouche sur la dictature du prolétariat dans l'organisation de l'État.

- E) Conscients de leur impopularité et de l'impossibilité de parvenir au Pouvoir par des élections libres, ils se sont arrangés pour avoir le contrôle du Conseil Électoral. Effectivement, ils l'ont eu.

Ils ont mis en place une structure parfaite, grâce aux adeptes de Ti Legliz qui ont pris le contrôle de tous les BEC, de tous les BIV. Au niveau du Bureau Central ils ont glissé le fameux conseil de vigilance qui est supposé aider le Conseil Électoral à titre bénévole.

Ils lancent un candidat plutôt sympathique pour la Présidence en la personne de l'ancien Président de la Ligue Haïtienne des Droits de l'homme, qui, pour la gauche, avait l'avantage d'être le beau frère de Suzie Castor, militante communiste très entreprenante, et épouse de Gérard Pierre-Charles, le vrai maître à penser du mouvement communiste haïtien.

Les extrémistes de gauche ont raté de peu le pouvoir avec Gérard Gourgues comme Président de la République certes, avec un Parlement contrôlé, dans tous ses compartiments par les extrémistes de gauche et un Premier Ministre tiré de l'organisation majoritaire en la personne de Jean Claude Bajoux, leader du Front ad hoc constitué pour lancer la candidature de Me. Gérard Gourgues.

Ces élections prévues pour le 29 Novembre 1987 n'ont pas pu avoir lieu. Un commando, dont j'ignore encore l'identité, a semé la terreur à la Capitale et a attaqué le bureau de vote de la Ruelle Vaillant : plus de trente cadavres.

L'émoi, tout au moins apparemment, est fort dans les milieux internationaux. Le CNG est sommé d'avoir à organiser des élections présidentielles en urgence, de façon à remettre le Pouvoir le 7 Février 1988.

Un nouveau Conseil Électoral est monté. Naturellement les organisations de gauche boudent ces élections. Le Président du CEP Me. Jean Gilbert s'est contenté d'octroyer au bureau le nombre de voix requis par les candidats <<élus>> par anticipation sur une liste soumise par le CNG. Les <<procès verbaux>> signés étaient remis au Général Namphy dès le samedi soir 16 Janvier pour des <<élections>> fixées au dimanche 17 . Le Professeur Leslie Manigat est proclamé <<Président de la République>> et prête serment le 7 Février 1988.

Le 19 Juin, soit quatre mois et douze jours plus tard, il est renversé par celui-là qui l'avait placé à la Présidence. Le Général Namphy est renversé à son tour par le Brigadier Prosper Avril, son âme damnée *apparemment tout au moins* les soldats qui sont censés avoir destitué le Général Namphy décernent deux promotions au Général de Brigade Prosper Avril et le font Lieutenant-Général. Tout cela en une nuit.

Prosper Avril manœuvre pour garder le pouvoir et renvoyer aux calendes grecques les présidentielles. Soulèvement populaire, répressions spectaculaires, pressions internationales, Avril doit laisser le Pouvoir et le Pays : on est au 10 Mars 1990.

La Gauche réussit à imposer comme Président provisoire le plus manipulable, suivant ses calculs, parmi les juges de la Cour de Cassation de la République, en la personne de la veuve de Me. Ernst Trouillot, Ertha Pascal. On lui adjoint un Conseil d'État dominé par la gauche. Le cabinet Ministériel est lui aussi contrôlé par la gauche, et le

démocratie directe. En effet, s'il est admis que l'État est <<une agglomération humaine que des circonstances fortuites ou historiques ont amenée à cohabiter dans une aire géographique donnée, et qui se serait concerté pour l'adoption d'un système de gouvernement>>, la démocratie indirecte ou représentative ne serait alors qu'un pis-aller, les décisions intéressant la vie du pays sont prises, non par les intéressés eux-mêmes, mais par des représentants élus, en vertu d'un pacte tacite, dont l'essentiel est contenu dans la constitution nationale.

Mais le grave inconvénient de cette démocratie représentative c'est que le mandant, autrement dit, la collectivité nationale n'a plus le contrôle des actes des mandataires et se trouve obligée d'attendre la fin du mandat pour signifier sa réprobation. Et c'est grave !

Pour le cas Aristide et du coup de force du 30 Septembre 1991, nous convenons qu'il faille autant que possible qu'un Président élu ne soit pas chassé du Pouvoir par un coup de force ; nous convenons qu'il faille lui laisser le loisir de couvrir son mandat.

Cependant un président élu, et parce qu'élu, a-t-il le droit de commettre les pires atrocités aux dépens de la population nationale ? A-t-il le droit, non seulement de violer, mais d'ignorer tout simplement la Constitution ? La façon dont la Communauté Internationale traite du cas Haïti crée un très dangereux précédent, absolument condamnable sur le plan moral.

Dès lors, à partir de cette jurisprudence qui consisterait à ramener Aristide au Pouvoir en Haïti, tous les monstres de l'humanité sauront qu'ils sont absouts, par anticipation, de toutes les atrocités qu'ils auront commises aux dépens des populations nationales, à condition seulement que ces atrocités, ces crimes contre l'humanité, soient commis dans l'intervalle de leur mandat constitutionnel.

Les populations nationales martyres sont obligées d'attendre la fin du mandat de leurs bourreaux pour se libérer. Telle est la logique à tirer des sanctions prises contre les Forces Armées d'Haïti pour les punir d'avoir réagi, normalement, après le discours du 27 Septembre 1991

Paradoxe 2 : Nécessité de restaurer la Démocratie en Haïti

Il faudrait souligner à l'attention de la Communauté Internationale que le vocable <<restauré>> est une impropriété de terme. On ne restaure que ce qui a préalablement existé.

Il est impossible qu'Haïti ait connu, au cours de son histoire, des éclairs démocratiques. Possible ! Cependant, parler de démocratie, en référence à l'expérience Aristide, c'est tout simplement grotesque.

D'ailleurs militant d'extrême gauche, terroriste par instinct, Jean Bertrand Aristide n'a rien à voir avec la démocratie ; de réflexe clanique, il n'a jamais réussi, et ne réussira jamais, tutelle internationale ou non, à s'élever au niveau d'un homme d'État. Il n'a pas

pu comprendre que, une fois élu, il cesse d'être l'homme de ses partisans pour devenir un Chef d'État, le président de la République, de l'Universalité de la collectivité nationale.

Sa rengaine a toujours été <<Macoute pa la-dan>> (Les Macoutes sont exclus). Dans son message du 27 Septembre 1991, n'a-t-il pas recommandé d'infliger le supplice du collier, le <<Père Lebrun>>, à tous les non-partisans, à tous les <<faux lavalassiens>> ?

De quelle démocratie peut-il être question quand on fait référence au terroriste Jean Bertrand Aristide ?

Paradoxe 3 : <<il faut ramener Haïti dans l'Ordre Constitutionnel>>

Encore une illusion de la Communauté Internationale. Il n'existe plus d'ordre constitutionnel en Haïti. Pour l'instant, tout au moins. J'ai beau feuilleté la Constitution de 1987, la dernière en date, je n'ai trouvé aucun article qui puisse expliquer la réunion de Governor's Island, le recours à l'embargo comme argument incontournable pour arracher la signature du général Cédras, pour imposer à la Chambre des Députés un vote favorable au Premier Ministre Robert Malval, à son gouvernement et son Programme. Aucun article de la Constitution pour justifier l'investiture donnée à Washington au Premier Ministre imposé au Parlement haïtien. Sur quel article de la Constitution s'est-on basé pour demander au Président Aristide de choisir soixante Haïtiens à faire entraîner par les Américains pour sa sécurité en Haïti.

Non ! on se trouve devant une situation de fait dépourvu de toute référence constitutionnelle. Et le gouvernement, quoi qu'on dise, n'est qu'un gouvernement de facto, résultant d'une situation de fait exceptionnelle.

Et puis ! Même quand Aristide serait rentré au pays, cela ne signifierait pas un retour à l'ordre constitutionnel. Car durant les sept mois de sa triste expérience à la direction du pays, Aristide ne s'est pas contenté de violer la Constitution ; il l'a tout bonnement ignorée, s'imposant par la terreur au corps judiciaire, à la Magistrature, au Parlement haïtien, qui ne parvenaient pas à exercer leurs attributions constitutionnelles. Les exemples ne manquent pas, et qui illustrent l'ignorance, par Jean Bertrand Aristide des normes constitutionnelles.

Paradoxe 4 : l'Arme de l'Embargo pour imposer le Respect des Droits de la Personne humaine

À propos de l'embargo décrété contre Haïti par l'OEA, il y a plusieurs remarques à faire :

- a) Il est paradoxal que ce soit Aristide lui-même qui ait demandé l'embargo contre son pays dont il ne peut ignorer les misères. Même

si, défaut de préparation, il ne prévoyait pas les conséquences de cet embargo sur sa clientèle électorale, en bonne logique, il aurait du, à partir du moment où il aurait appris que des gens meurent à l'Hôpital General, dans les familles modestes, faute de médicaments, que le nombre de miséreux, jeunes et vieux augmente, ainsi que celui des mendiants de plus en plus envahissants, que l'érosion empire et que le processus de désertification du pays s'accélère par défaut de carburant et de gaz propane, quand il aurait appris que ce sont les démunis qui subissent le plus de l'embargo, que ce sont les familles modestes qui survivaient tant bien que mal de l'industrie de la sous-traitance qui ont perdu leur pain quotidien... Quand il aurait su cela, M. Aristide devrait intervenir auprès de la communauté internationale pour demander qu'il soit levé.

Une telle attitude supposerait naturellement de l'envergure, du prestige, de l'humanisme. Et c'est cet Aristide que M. Robert Malval *_en voilà un qui n'aura pas fini de décevoir_* a osé comparer à Nelson Mandela, juste au moment où ce dernier se faisait applaudir à la tribune des Nations-Unies en demandant que soient levés les sanctions internationales prises contre l'Afrique du Sud ; lui qui avait connu vingt-sept ans d'emprisonnement et tous les méfaits de la ségrégation raciale, de l'apartheid.

Non ! Cher M. Malval, il n'existe entre M. Mandela et Aristide qu'une simple affinité épidermique !

Il faut conclure aussi qu'Aristide est un vulgaire ambitieux prêt à tous les reniements, à toutes les courbettes, à tous les crimes, rien que pour reprendre le Pouvoir. Il est prêt à trafiquer l'indépendance nationale, si on lui garantit qu'il en sera le Président purement nominal, sans aucun Pouvoir effectif.

- b) Le deuxième paradoxe au sujet de l'embargo est qu'on l'a imposé pour que soit mis un terme aux violations <<par les militaires au Pouvoir en Haïti>> (sic), des droits de la personne humaine.

C'est étrange que des organisations de l'envergure de l'OEA, de l'ONU, que la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, se méprenne sur le contenu du concept des Droits de la Personne humaine.

Pour que cessent <<les violations des droits de l'homme en Haïti>>, les spécialistes internationaux violent, avec justement cet embargo, le premier des droits fondamentaux de la personne humaine : **celui de l'affranchissement des besoins.**

Avant l'embargo la population nationale d'Haïti de l'intérieur vivait dans une proportion de 80% <<au-dessous du seuil de la pauvreté absolue>>. Cette situation déjà dramatique, scandaleuse s'est empirée du fait de l'embargo.

L'on fait grand bruit du nombre de victimes de la répression policière, depuis le 30 Septembre 1991. Les Institutions Nationales et Internationales de défense des droits de la personne humaine n'ont rien fait pour évaluer le nombre de cadavres occasionnés par l'embargo. C'est cette forme d'hypocrisie qui vous révolte.

On décime une population nationale avec un embargo inique, et on prétend défendre les droits fondamentaux de la personne humaine !!! Le nombre des personnes tuées par balles depuis les événements du 30 septembre 1991 est insignifiant comparé au génocide résultant de l'embargo. À noter aussi que cet embargo paralyse la jouissance d'une autre liberté fondamentale de l'être humain : l'affranchissement de la peur. Le père de famille réduit au chômage du fait de l'embargo, l'enfant qui va en classe sans le pain et ne sait pas si, au retour, il trouvera quelque chose à se mettre sous la dent, le père, la mère qui ont vu tarir la source de la subsistance familiale... ? Ce sont des gens traqués, traqués par la peur d'un lendemain incertain.

Ainsi, l'embargo a empiré la psychose de peur chez le gros de la population haïtienne et viole cette autre liberté fondamentale qu'est l'affranchissement des besoins, consignés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, confirmé dans la Convention Interaméricaine des Droits de l'Homme dite <<Pacte de San José de Costa Rica>>.

Paradoxe 5 : Les États-Unis d'Amérique, le Gouvernement américain exhument un Président terroriste et d'extrême gauche et le remet au Pouvoir en Haïti : au nom de la Liberté et de la Démocratie.

Que M.Jean Bertrand Aristide soit un militant d'Extrême-Gauche, un terroriste affilié au terrorisme international, les Services secrets américains doivent en avoir des références à profusion. Il ne s'en cache d'ailleurs pas. Car il suffit d'identifier l'appartenance idéologique des organisations qui l'ont porté au Pouvoir, celle de son Premier Ministre **René Préval**, celle de ses plus proches collaborateurs et Ministres. Même après Governor's Island il n'a pu monter qu'un gouvernement de militants de gauche, en dépit des dénominations plus ou moins rassurantes derrière lesquelles se cachent l'extrémisme de leurs organisations.

Donc c'est connu : Jean Bertrand Aristide doit être catalogué dans la ligne dure des Christo-Marxistes de la Théologie de Libération. Indiscutablement, compare à M.Aristide, M.Fidel Castro, en matière de militantisme gauchiste, ferait figure d'enfant de chœur.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas cessé de s'acharner à renverser le régime Castriste à Cuba. Et ce sont ces mêmes Américains qui insistent pour que Aristide soit restauré au Pouvoir en Haïti.

S'il faut une preuve de plus de l'appartenance d'Aristide aux mouvements d'extrême gauche, si la violence de ses discours ne suffit pas, si son <<Charlemagne – Péralisme>> ne suffit pas, si son anti-américanisme affirme inlassablement jusqu'à son départ pour l'exil après le coup du 30 Septembre, ne suffit toujours pas, nous nous contenterons d'identifier cette organisation terroriste **FMR, d'Eddy Moise**. Si cette organisation n'est pas terroriste, le terroriste n'existe pas du tout.

Le FWON MILITAN REINI (Front des Militants Réunis) a commencé à opérer ouvertement à partir de l'investiture du Président Terroriste Jean Bertrand Aristide. D'ailleurs, le Président a mis à la disposition de cette organisation de jeunes terroristes le local de l'ONAPI. Dans une lettre daté du 10 Juin 1991, le comité Directeur du **FMR-Eddy Moise**, Suzette Morisseau et Roland Milfort - informe le <<Kamarad Jean Bertrand Aristide>>, <<Prezidan Pep-la, Nan Pale Nacional>>, qu'il organise une manifestation et demande a Titid son autorisation. Le but premier de la manifestation est de réclamer que des relations diplomatiques soient établies avec tous les pays du globe, et spécialement avec la Lybie et Cuba... On comprend que le Ministre du plan du Gouvernement Aristide-Préval ait été dépêché à Tripoli pour rencontrer Kadhafi à la tête d'une délégation de <<Lavalassiens>>.

Et puis, l'anti-américanisme d'Aristide est connu, d'ailleurs, son héros national est justement Charlemagne Peralte, symbole de la résistance armée anti-américaine, adopte pour modèle par tous les anti-américains et anti-impérialistes haïtiens. Jusqu'avant son exil, Jean Bertrand Aristide ne jurait que par <<Charlemagne pérablement>> (ce néologisme lui est coutumier).

C'est étrange, drôle, paradoxal. Brusquement, le Gouvernement américain, le State Département a cessé d'être opposé à l'implantation en Amérique Latine de gouvernement d'Extrême-Gauche. Le Gouvernement américain renonce, à cause de l'attrait irrésistible de Jean Bertrand Aristide, à la lutte anti-terroriste ! La torture a cessé d'être aussi considérée, au niveau du Gouvernement américain, comme crime contre l'humanité.

Cet étrange paradoxe mériterait d'être éclairci.

+++++

--A propos de Governor's Island--

En dépit de tout, en dépit de l'évidence des faits, la Communauté Internationale – l'ONU, le Conseil de Sécurité, l'OEA, le Gouvernement Américain, le Gouvernement Canadien- tient mordicus à ce que M.Jean Bertrand Aristide soit rétabli comme Président et réinstallé en Haïti.

Comme on n'avait pas réussi à faire fléchir les militaires, le Conseil de Sécurité a décidé de serrer la vis en décrétant le blocus des côtes haïtiennes, empêchant l'entrée au pays de tout navire pétrolier.

Entre temps l'émissaire des Nations-Unies et de l'OEA, le <<Gouverneur>> **Dante Caputo**, planifie une rencontre dont le lieu est laissé en fin de compte à la discrétion de M. Aristide, entre ce dernier et le Général Raoul Cédras.

La République Dominicaine est suggérée et refusée par M. Aristide. Et il finit par accepter New York et le siège des Nations-Unies, à Manhattan. À la dernière minute, une question de sécurité, l'on s'arrête sur l'îlet logeant, au sud de Manhattan, une base navale américaine.

Le Général Cédras, Commandant en Chef des Forces Armées d'Haïti arrive le samedi 26 Juin à la tête d'une délégation exclusivement haïtienne, composée surtout de militaires. J'ai eu le privilège d'y avoir été comme conseiller juridique.

Il convient de noter au départ :

- a) Si la délégation qui avait accompagné le Général Cédras était exclusivement haïtienne ; la quarantaine de membres de celle de M. Aristide comptait presque autant d'étrangers – des américains – que d'Haïtiens.
- b) Le but premier de ce voyage à New York du Général Cédras n'a pu être atteint : la rencontre autour d'une table de négociations entre le Président Aristide et le Général. Rencontre de laquelle devait sortir une solution HAITIENNE à un problème essentiellement HAITIEN. Aristide n'a pas pu s'élever à la dimension d'un Anouar El Sadate et d'un Menahem Béguin, d'un Yasser Arafat et de l'actuel Premier Ministre Israélien. Il a refusé de s'asseoir à la même table que <<les Panzouistes>>.

Pourtant les antagonismes qui opposaient le Président Égyptien, le leader de l'Organisation de Libération de la Palestine et Israël étaient tout de même beaucoup plus profonds que ceux qui existaient entre deux Haïtiens, entre le Général Cédras et le Président Aristide, quand on pense que ce dernier doit au Général de ce qu'il soit encore en vie.

Donc, en fait, le document signé à l'issue d'une semaine de navettes du représentant des Nations-Unies, du Département d'État américain entre le Quartier General de l'une et l'autre délégation peut être considéré comme une sorte de contrat d'adhésion, dont les clauses sont préparées à l'avance et soumis à la signature des intéressés.

Cependant des discussions entamées dès le dimanche matin 27 Juin entre le représentant des Nations-Unies, Monsieur Dante Caputo, assisté du conseiller politique Leandro Despuis, il s'est dégagé les points suivants :

1._ Le principe de la restauration de M. Aristide dans ses fonctions de Président d'Haïti ayant été admis, le problème de son retour en Haïti avait paru plus délicat. On avait alors convenu que :

- a) Il y aura une période tampon au cours de laquelle les deux parties s'appliqueraient à apaiser les passions par un processus de réconciliation nationale.
- b) La composition du Gouvernement qui serait chargé de l'interim devrait refléter une authentique concorde nationale. Les grandes susceptibilités politiques nationales devraient se sentir sécurisées par la composition du Gouvernement.
- c) Dans l'intervalle de ce retour l'on devait entamer la mise en place de solides structures économiques.
- d) Une loi d'amnistie devait être prise en faveur de tous les militaires, incluant ceux-là qui passent pour avoir joué des rôles plus actifs dans les événements.
- e) Les demandes éventuelles de réparation civile, que ne saurait empêcher la loi d'amnistie, seraient supportées par les fonds des Nations-Unies pour désintéresser les victimes des émeutes et gérés par le Bureau du Protecteur du Citoyen, prévu par la Constitution haïtienne, et jamais créée. Comme d'ailleurs beaucoup d'institutions prévues par cette constitution chimérique de 1987.

Ce qu'on appelle l'accord de Governor's Island n'a été qu'un compromis, et , en tant que tel, devait supposer des sacrifices, des concessions de part et d'autre.

%%%%%%%%%

Du Côté Aristide, on ignore l'Accord

- 1) Le choix de **Robert Malval** comme Premier Ministre a créé une certaine illusion. On avait cru, qu'avec le choix d'un tel Premier Ministre, M.Aristide avait divorcé de l'esprit de son Message du 27 Septembre 1991. Car Robert Malval appartient certainement à la classe de ceux-là que visait Aristide lorsqu'il a lancé sa renversante formule : <<il faut que les pierres de la rivière aillent connaître les souffrances des pierres qui sont au soleil>>. Autrement dit : << il faut que les riches soient réduits dans la misère et que le pays ne compte que des pauvres>>.

En choisissant donc Malval, que l'on dit millionnaire, M.Aristide avait choisi une <<Pierre>> du plus profond de la fraîcheur de l'eau. Mais celui-là a déçu lamentablement. Comment pouvait-il penser que les secteurs non lavalassiens auraient accepté un gouvernement composé exclusivement de militants de gauche, d'anti-macoutes hargneux ?

Un **Hervé Denis** à l'Information avec, à sa disposition, les médias d'État pour l'endoctrinement gauchiste ; un Guy Malary à la Justice et appeler, à ce titre, a présidé au coup de pioche de la séparation de la Police de l'Armée, un **Victor Benoît**, porte-parole

du Christo-Marxiste Jean Claude Bajoux, leader incontesté du KONAKOM, à l'Éducation Nationale, c'est remettre l'enseignement haïtien, l'avenir du Pays à l'Extrême –Gauche.

Normal que le premier acte de Victor Benoit ait été de confier le Rectorat de l'Université au brillant intellectuel haïtien Roger Gaillard, mais marxiste inconditionnel, l'apologiste idolâtre de Charlemagne Peralte, connu pour son anti-américanisme.

Paradoxalement, à un moment où le gouvernement devait tout mettre en œuvre pour attirer des investisseurs étrangers, il a été demandé au Secrétaire Général du Parti Unifié des Communistes Haïtiens, (PUCH) (alias MRN, de désigner le titulaire du travail et des Affaires Sociales. À la Défense, on a placé le Général Béliot, renvoyé de l'Armée sous le CNG pour activités gauchistes. Le Titulaire de l'Agriculture, celle des Affaires Étrangères sont connus pour leur militantisme extrémiste.

Et c'est ce cabinet qui devait rassurer les esprits, mettre en confiance les non-communistes ? Non ! ces messieurs avec la complicité internationale sont en train de préparer un bain de sang pour Haïti.

Tout aussi contraire à l'esprit de compromis de Governor's Islands, c'est bien l'arrêté pris par Aristide pour la formation du Gouvernement Malval. Cet arrêté dispose : <<vu la démission du Gouvernement de René Préval>>.

Si donc, comme le suggère la malice de cet arrêté, Maval succède directement à Préval, tous les actes intermédiaires sont supposés nuls, entre le 30 Septembre 1991 et le 3 Juillet 1993.

Cependant, l'accord de New York a bien été signé par le Général Cédras, confirmé <<Commandant en Chef des Forces Armées>> par un Arrête du Gouvernement Nerette-Honorat.

- 2.) En prenant un arrêté de chômage pour marquer la date du 30 Septembre, en consacrant cette journée à la réflexion, le Gouvernement Malval entretient dans les esprits l'animosité, la haine, la rancœur.

Avec une telle mise en place, avec les attaques ne variatur d'Aristide contre les militaires, avec les posters et les photos du Président Aristide, et leur légende laconique mais très éloquente, le 30 Octobre — si 30 Octobre il y a — ne s'opèrera pas en douceur, sans effusion, sans large effusion de sang, sans abondante effusion de sang.

#####

L'Éventualité du Retour d'Aristide

L'éventualité du retour au pays de M. Jean Bertrand Aristide amène à considérer plusieurs hypothèses, étant supposé que ce retour s'effectue, comme arrêté par les instances internationales, le 30 Octobre prochain.

Première hypothèse : Une force étrangère d'intervention occupe le terrain et installe Aristide au Palais National. Tenant en respect aussi bien les <<pro>> que les anti-Aristides. Cette force préviendra des assassinats en masse, interviendra ça et là pour limiter les dégâts et dénombrer les cadavres.

On assistera cependant à quelques assassinats isolés, mais suivant une programmation calculée : aujourd'hui, Grégoire Eugène ; deux jours plus tard, Hubert de Ronceray... Vladimir Jeanty... Mireille Bertin... Eddy Dupiton... Serge Beaulieu... La Communauté Internationale protestera, à coup sûr, après chaque cas d'assassinat. Protestations qui n'auront pas la vertu de ressusciter les victimes.

Deuxième scénario : Les forces du Diable, tous les esprits malfaisants s'étant mis de la partie, le Président Aristide débarque sans ambages à l'aéroport, d'escorté des soixante Haïtiens à qui le Gouvernement Américain fait actuellement suivre un entraînement intensif approprié, pour servir de garde-du-corps au Président, en attendant que soit constituée cette police civile que le coup du 30 Septembre 1991 a démantelée.

Choisis par M.Aristide lui-même, suivant les recommandations d'un René Préval, de Jean Robert Sabbalat, ces 60 Haïtiens ont du avoir déjà reçu l'entraînement approprié en Lybie pour des taches terroristes futures.

L'on ne pourra pas contenir trop longtemps la liesse populaire ; et la grande battue commencera.

La terreur du 7 Janvier 1991 donne une idée de ce que provoquera, implacablement, le retour d'Aristide au Pouvoir en Haïti ; surtout que rien n'a été entrepris pour désarmer l'agressivité des lavalassiens.

Dans la nuit du 6 au 7 Janvier 1991, à un moment où le Président élu Jean Bertrand Aristide n'avait pas encore reçu l'investiture, le Dr.Roger Lafontant, qui probablement comptait sur certaines forces qui ne se sont pas manifestées, s'installe au Palais National, fait chercher le Président Ertha Pascal Trouillot et lui fait signer sa démission, suivie d'une passation de Pouvoir plutôt naïve. Et, dans un bref Message à la Télévision, convoquée à cette fin, il se proclame chef d'État.

Arrêtés, menottes, Roger Lafontant et sa poignée d'amis sont tout simplement déposés au Pénitencier National. Cette simple tentative de coup d'État, qui n'avait fait ni morts, ni blessés, a fourni aux hordes terroristes lavalassiennes un prétexte pour semer la terreur, le deuil et commettre les horreurs les plus inimaginables. Dépassant de loin tout ce que pouvait concevoir l'imagination la plus sordide. Quelqu'un a été vu en pleine ville tirer

son canif, découper les testicules d'un cadavre calciné et les manger avec volupté. En tout cas, au cours de cette journée de terreur, l'on a dénombré, rien qu'à Port-au-Prince, dans les soixante-dix cadavres, calcinés pour la plupart.

Ce jour là, l'on m'avait cherché partout, à Port-au-Prince, Carrefour, Laboule, Thomassin. L'on m'avait cherché au Cap-Haïtien, dans ma ville natale, La Grande Rivière du Nord. Une Providence, celle qui m'a toujours protégée, m'avait obligé à me rendre en urgence à Miami le 24 Décembre. J'avais dû annuler ma réservation de retour pour le 4 Janvier, et fixer ce retour au 10. Ces contre-temps m'ont sauvé la vie et m'ont épargné du supplice du collier.

Cette journée du 7 Janvier les terroristes autour de Jean Bertrand Aristide ont donné un aperçu de ce dont ils sont capables. L'ancienne Cathédrale de Port-au-Prince, témoin de deux-cent vingt années d'histoire, témoin de l'implantation du catholicisme en Haïti est rasée, incendiée. Il n'en reste plus que l'emplacement, une perte irremplaçable, œuvre d'un irresponsable !

Le siège de la Conférence Episcopale, de la Nonciature Apostolique jusqu'à Morne Calvaire, dans les hauteurs de Pétion-Ville est violé, en dépit des immunités diplomatiques. Le Secrétaire de la Nonciature est insulté, humilié, torturé. Les ornements du culte, des vases sacrés sont profanés et emportés... Le cauchemar a été terrible.

Tout cela en raison d'une entreprise mort-née, qui n'avait fait aucune victime !

C'est pourquoi, a Governor's Island, a la première réunion de la délégation présidée par le General Cedras, avec M.Caputo et M.Despuis, nous leurs avons demande s'ils savent ce qui s'était passé en Haïti le 7 Janvier 1991, en réaction contre le coup d'État manqué du Docteur Roger Lafontant. Et M.Despuis nous avait répondu qu'ils possédaient le dossier. Nous lui avons alors souligné qu'il faudrait mettre a l'échelle convenable la réaction des lavalassiens, si un retour en Haïti de M.Aristide n'était pas minutieusement planifié, si ses terroristes n'étaient pas contenus. Et je me rappelle que M.Despuis nous a alors dit : **« Nous ne sous-estimons pas l'étendue des risques auxquels s'exposent l'OEA, les Nations-Unies. Si la restauration du président Aristide, son retour en Haïti se soldait par un échec, s'il y avait des dérapages, les conséquences seraient désastreuses pour le prestige et l'autorité morale de l'ONU, de l'OEA. »**

Pour ma part, mon choix est fait, et j'en ai prévenu Messieurs Despuis et Pezullo lorsqu'on m'avait fait chercher, le jeudi 1^{er} Juillet, en l'appartement du Général Cédras. L'on avait besoin d'une consultation juridique sur cette question d'amnistie et la façon qui permettrait de prévenir des demandes en réparation civile contre les présumés auteurs des préjudices. Je leur avais dit alors : << S'il est vrai qu'Aristide retourne en Haïti dans quatre mois, délais que j'estime insuffisant pour calmer les rancoeurs, arriver à une véritable réconciliation nationale, insuffisant pour la mise en place de solides structures démocratiques, alors, comme j'avais déjà appliqué pour l'asile politique aux États-Unis, je vais confirmer ma demande.>>.

D'ailleurs, je ne me fais point d'illusion sur le sort qui m'attendrait si Aristide rentrait en Haïti comme Président, et si je tombais entre les mains de ses extrémistes.

Je suis destiné à être supplicié, non au Père Lebrun, démodé, mais à l'huile bouillante. À défaut je ferais les frais d'une séance de magie noire au Palais National où je serais dépecé, au cours de la cérémonie, suppliant la mort de me délivrer de mes peines. Je confirme donc aujourd'hui cette décision, et mets en garde les lavalassiens et démagogues de Miami : je suis un avocat, un spécialiste en Droit, et entends le leur prouver, au besoin. Même à l'étranger.

Bref ! le Gouvernement Malval n'a rien entrepris pour préparer un 30 Octobre rassurant. Au contraire. À ce compte, M.Robert Malval m'a profondément déçu, moi qui avais perçu son choix comme Premier Ministre avec un préjugé favorable.

Tous les secteurs non-lavalassiens : Forces Armées d'Haïti, Duvaliéristes, Partis centristes et modérés, la hiérarchie catholique, les prêtres non-libérationnistes, les Cultes Reformés, universitaires non militants de gauche, intellectuels, professionnels, artisans non inféodés, paysans non embrigadés dans les cellules d'extrême-gauche des Christo_Marxistes de la Théologie de Libération, tous sont des condamnés à mort en liberté provisoire.

C'est ce qui explique la formation en urgence d'une organisation comme FRAP. Les <<Macoutes>> autant dire tous les anti-terroristes, tous les non-lavalassiens, se trouvent acculés à la légitime défense préventive. Sachant que la meilleure défense est l'attaque, ils prennent l'initiative pour n'être pas sacrifiés au retour d'Aristide. Ils sont prêts à se battre, préférant mourir les armes à la main que subir le supplice du <<Père Lebrun>>.

Telles sont les hypothèses à envisager dans l'éventualité d'un retour au pays, le 30 Octobre prochain de M. Jean Bertrand Aristide.

-CONCLUSION-

Rentré d'exil aux États-Unis d'Amérique le 18 Novembre 1991, j'avais deux ou trois jours plus tard accordé une interview à la Télévision Nationale, à un moment où l'OEA venait de décréter un embargo contre Haïti et exiger le retour du Président Aristide. Dans cette interview, *j'avais dit ceci* : <<je serais partisan d'un retour au Pouvoir de Jean Bertrand Aristide si, citoyen haïtien, je constatais que le pays ne possède personne d'autre, aucun autre citoyen capable de tirer les masses haïtiennes de leurs détresses, capable de tirer le Pays de l'abîme où il s'est englouti. Mais je sais qu'il n'en est rien >>. *Fin de citation*.

Même dans le camp de la gauche haïtienne, ce n'est nullement exagéré de dire que le pays possède mieux qu'Aristide. Un Roger Gaillard, un Jean Casimir, même un Antoine

Adrien, un René Théodore, une Suzie Castor, un Gérard Pierre-Charles, sont, tout de même, des citoyens valables, de loin mieux préparés que Jean Bertrand Aristide... Et qui ont sur lui l'avantage d'être des personnes saines d'esprit, équilibrées, et ne souffrant d'aucune aliénation mentale.

Si donc la communauté internationale pour des raisons que nous ignorons, que nous tenons à ignorer, tient absolument à faire l'expérience d'un gouvernement d'extrême-gauche en Haïti, elle aurait pu, cette Communauté, trouvée mieux au sein de la gauche haïtienne pour servir de cobaye à cette expérience.

À ce compte la déclaration de M.Robert Malval en République Dominicaine, et qui relève soit d'un cynisme méchant, ou d'une ignorance dangereuse, savoir que seul le retour d'Aristide en Haïti peut assurer la paix au pays, n'est fondée sur quoi que ce soit. Si c'est la une flatterie, nous ne voyons pas comment un Robert Malval ait pu descendre si bas.

Contrairement à une telle déclaration, je crois avoir établi que le retour d'Aristide en Haïti ne peut déboucher que sur une catastrophe.

Naturellement si la paix dont parle M.Malval doit s'entendre dans le sens de la paix du tombeau, je serais d'accord avec lui.

Rentre au Pays avec la bénédiction internationale, Aristide, qui aura vu la Communauté Internationale le disculper de toutes les atrocités qu'il a commises, imposera certainement la paix : celle du cimetière.

Non ! Il y a trop de secteurs de la vie nationale qui se sentent menacés par le retour d'Aristide au Pouvoir en Haïti pour que ce retour ne déclenche pas la guerre civile.

Ce qu'il faut, aujourd'hui pour éviter qu'Haïti ne connaisse un bain de sang, ne tombe dans le chaos, l'anarchie, la confusion totale, c'est un gouvernement qui soit en mesure de mettre en confiance tous les secteurs de la vie nationale, toutes les options idéologiques et doctrinales.

Il faut que Duvaliéristes, Macoutes et Lavalassiens, paysans et citadins, chrétiens et vodouisants, civils et militaires, la Gauche, le Centre, la Droite, patrons et ouvriers... Il faut que tous et que chacun se sentent en pleine sécurité en Haïti au sein d'un authentique État de Droit.

Miami, ce 3 Octobre 1993
GRÉGOIRE EUGÉNE.

P/S._ Ancien Candidat à la Présidence d'Haïti.
« Paix à son Âme ! »

NOTE :

Cette étude a été tirée à 15 copies selon Grégoire Eugène {suite à une conversation téléphonique } m'annonçant qu'un nombre suffisamment restreint a été photocopié, uniquement destiné aux membres faisant partie de la délégation Cédras de « Governor's Island. »

Vous avez là aujourd'hui, une documentation inédite. N'est-ce pas qu'on dit que :« Les peuples qui refusent de se pencher sur leur passé n'atteindront jamais la maturité historique. »

« Mal nommer les choses, c'est ajouter à la misère du monde. » Albert Camus.